

**PROCÈS-VERBAL DE LA 24^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE
L'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC**
**Tenue le 4 novembre 2025 à 16 heures en présentiel et en
webdiffusion**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle et constatation du quorum
2. Nomination de la présidence d'assemblée
3. Rappel des règles régissant l'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 5 novembre 2024
6. Rapport du président sur les activités de l'exercice 2024-2025
7. Mise à jour de la mise sous administration
8. Rapport sur les élections 2025 et présentation des membres du Conseil d'administration
9. Présentation des états financiers audités de l'exercice 2024-2025
10. Nomination des vérificateurs indépendants pour l'exercice financier en cours
11. Cotisation annuelle des membres :
 - Prévisions budgétaires pour l'année financière 2026-2027
 - Projet de résolution du Conseil d'administration sur la cotisation
 - Rapport du secrétaire de l'Ordre au sujet de la consultation des membres sur la cotisation annuelle
 - Nouvelle consultation des membres présents à l'assemblée générale
12. Approbation de la rémunération des administrateurs élus pour 2026-2027
13. Approbation de la rémunération du président pour 2026-2027
14. Commentaires et questions des participants
15. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle et constatation du quorum

M. Serge Perreault, président du Conseil d'administration de l'Ordre des géologues du Québec, souhaite la bienvenue à l'assemblée annuelle de l'Ordre. Il présente l'équipe qui l'accompagne pour cette assemblée.

Le quorum étant constaté, le président de l'Ordre ouvre l'assemblée.

2. Nomination de la présidence d'assemblée

Le président de l'Ordre présente le président d'assemblée, M. Jean-François Thuot.

3. Présentation des règles de déroulement de l'AGA par la présidence d'assemblée

L'assemblée étant aussi présentée en webdiffusion, M. Thuot explique quelques règles et consignes générales afin d'en assurer le bon déroulement.

4. Adoption de l'ordre du jour

Le secrétaire a transmis aux membres l'avis de convocation, l'ordre du jour, les états financiers ainsi que le rapport annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2025. Ces documents ont été acheminés à tous les membres au moins 30 jours avant l'assemblée.

Sur proposition de Marc-Antoine Audet, dûment appuyée par Abdoul Moumouni Hassan, l'ordre du jour de l'assemblée générale des membres de l'Ordre des géologues du Québec est adopté, tel que proposé. La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 5 novembre 2024

Les membres ont reçu copie du procès-verbal de l'AGA tenue le 5 novembre 2024 lors de l'envoi de l'avis de convocation par le secrétaire de l'Ordre.

Sur proposition de Pierre O'Down, dûment appuyée par Francis Guay, le procès-verbal de l'assemblée générale des membres de l'Ordre des géologues du Québec du 5 novembre 2024 est adopté, tel que proposé. La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Rapport du président sur les activités de l'exercice 2024-2025

Le président de l'Ordre présente son rapport pour l'année 2024-2025 et les réalisations marquantes pour cette période, notamment en lien avec la surveillance de l'exercice illégal, la normalisation de l'inspection professionnelle et la gouvernance.

Il précise par ailleurs que les efforts se poursuivront en 2025-2026 pour compléter la mise en œuvre du plan d'action de redressement de l'Ordre afin d'en arriver à la sortie de la mise sous administration au cours du prochain exercice 2026-2027.

7. Mise à jour de la mise sous administration

Monsieur Alain Crompt, administrateur désigné, rappelle aux membres les principaux constats et actions ayant découlé de la mise sous administration de l'Ordre en décembre 2023. Il confirme que le redressement de la situation financière constitue toujours un enjeu significatif, mais que les finances de l'Ordre s'améliorent progressivement.

Une évaluation exhaustive de l'ensemble des enjeux de gouvernance a été réalisée, après quoi un plan de redressement a été élaboré et approuvé par le Conseil d'administration et par l'Office des professions. En date du 15 octobre 2025, 42 des 60 actions ayant pour but de rendre la gouvernance de l'Ordre conforme à une bonne pratique avaient été réalisées, 14 étaient en cours de réalisation et 4 devaient être réalisées.

Monsieur Ali Hussein, administrateur désigné, présente les éléments de trésorerie relatifs aux différentes actions découlant du plan de redressement. Sous réserve des résultats réels pour les 12 mois se terminant au 31 mars 2026 et des prévisions financières pour 2026-2027, les administrateurs désignés ont recommandé la fin de leur mandat au terme de l'exercice en cours, soit au 31 mars 2026.

La période de questions est ouverte. Un échange est fait entre les membres et les représentants de l'Ordre.

8. Rapport sur les élections 2025 et présentation des membres du Conseil d'administration

Monsieur Jean-François Bouchard, directeur général et secrétaire de l'Ordre, explique qu'un avis d'élection a été envoyé aux membres le 7 mars, après quoi trois candidatures conformes au règlement ont officiellement été reçues, soit celles de Serge Perreault, de Roxanne Gratton et de Charlotte Athurion. Puisque trois postes étaient en élection au Conseil

d'administration, les trois candidats ont été déclarés élus sans procéder au scrutin.

Le Conseil d'administration se compose donc comme suit :

- Serge Perreault, géo., administrateur et président
- Roxanne Gratton, géo., administratrice et vice-présidente (secteur de l'aménagement, de l'environnement et de l'hydrogéologie)
- Charlotte Athurion, géo., administratrice
- Antoine Fournier, géo., administrateur (secteur des ressources et de la géophysique)
- Maxime Rousseau, géo., administrateur
- Francis Talla Takam, géo., administrateur
- Céline Bélanger, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec
- Daniel Zbacnik, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

9. Présentation des états financiers audités de l'exercice 2024-2025

Mme Véronique Tellier, CPA et auditrice externe de la firme Mallette, présente les états financiers pour l'exercice se terminant au 31 mars 2025.

Le rapport de l'auditeur conclut qu'aucune anomalie n'a été identifiée et que les états financiers représentent de façon fidèle la situation financière de l'Ordre des géologues du Québec au 31 mars 2025. Les revenus et les dépenses sont exposés et détaillés pour chaque secteur.

La période de questions est ouverte. Un échange est fait entre les membres et les représentants de l'Ordre.

10. Nomination des vérificateurs indépendants pour l'exercice financier en cours

Le président présente la résolution adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du 16 septembre 2025.

CONSIDÉRANT QUE la firme Mallette a réalisé les audits financiers de l'Ordre pour les deux derniers exercices financiers.

CONSIDÉRANT QU'elle a présenté à l'Ordre un rapport d'audit de qualité, conforme aux normes comptables, lors des deux derniers exercices financiers.

CONSIDÉRANT QU'elle a obtenu une évaluation positive du processus d'audit, réalisée par le comité d'audit et de gestion des risques (CAGR), lors de sa réunion du 2 septembre 2025.

IL EST RÉSOLU de recommander, lors de la prochaine assemblée générale annuelle de l'Ordre des géologues du Québec, qui se tiendra le 4 novembre 2025, la reconduction du mandat de la firme Mallette à titre d'auditeur indépendant pour une troisième année consécutive, soit pour la réalisation des audits financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2026.

Sur proposition de Pierre O'Down, dûment appuyée par Benoît Martin-Tanguay, il est résolu de reconduire le mandat de la firme Mallette pour une troisième année consécutive, soit pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026. Le vote est demandé et la proposition est adoptée à la majorité.

La période de questions est ouverte. Aucune question n'est posée.

11. Cotisation annuelle des membres

- **Prévisions budgétaires pour l'année financière 2026-2027**

Le directeur général et secrétaire présente les prévisions budgétaires pour l'année 2026-2027.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires 2026-2027, trois objectifs sont visés :

- Constituer un fonds de réserve aux fins d'imprévus ;
- Financer les activités et opérations prévues aux prévisions budgétaires ;
- Poursuivre le redressement organisationnel et mettre en œuvre la planification stratégique de l'Ordre.

- **Projet de résolution du Conseil d'administration sur la cotisation**

Le Conseil d'administration a résolu d'augmenter de 7 % toutes les catégories de la cotisation annuelle pour l'année 2026-2027, ce qui contribuera à réduire le déficit de l'Ordre et à bâtir son fonds de réserve.

La résolution suivante a été adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du 16 septembre 2025 :

IL EST RÉSOLU d'augmenter de 7 % toutes les catégories de la cotisation annuelle par rapport à l'exercice financier précédent, ce qui se traduit par les montants suivants :

Catégorie	Montant
Cotisation régulière	1 142,28 \$
Permis temporaire restrictif	1 142,28 \$
Permis OQLF	1 142,28 \$
Cotisation des membres retraités	232,21 \$
Cotisation des membres inactifs	364,36 \$
Cotisation des stagiaires	433,63 \$

- **Rapport du secrétaire de l'Ordre au sujet de la consultation des membres sur la cotisation**

Le directeur général et secrétaire indique n'avoir reçu aucun commentaire en lien avec la consultation des membres sur la cotisation.

La période de questions est ouverte. Un échange est fait entre les membres et les représentants de l'Ordre.

- **Nouvelle consultation des membres présents à l'assemblée**

La période de questions est ouverte. Un échange est fait entre les membres et les représentants de l'Ordre au sujet de la cotisation.

12. Approbation de la rémunération des administrateurs pour 2026-2027

Il est du ressort des membres, lors de l'assemblée générale, d'approuver la rémunération des administrateurs pour le prochain exercice financier.

La vice-présidente de l'Ordre présente la ventilation des rémunérations proposées pour l'exercice 2026-2027, laquelle est identique à celle de l'exercice 2025-2026. Dans le contexte du redressement organisationnel et financier dans lequel se trouve l'Ordre, le Conseil d'administration a exprimé sa volonté, lors de la séance du 16 septembre 2025, de proposer aux membres réunis en assemblée générale un gel de la rémunération des administrateurs pour l'exercice 2026-2027.

La résolution adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du 16 septembre 2025 se lit comme suit :

IL EST RÉSOLU de soumettre à l'assemblée générale, conformément à l'article 104 du *Code des professions*, un projet de résolution proposant que pour l'année 2026-2027, les montants du jeton de présence pour les administrateurs élus se détaillent ainsi :

Durée	Jeton	Taux
Moins d'une heure	0,25 de jeton	125 \$
1 à 3 heure(s)	0,50 de jeton	250 \$
Plus de 3 heures	1 jeton	500 \$

La période de questions est ouverte. Un échange est fait entre les membres et les représentants de l'Ordre.

Sur proposition de Robert Marquis, dûment appuyée par François Prud'homme, il est résolu d'approuver la rémunération des administrateurs de l'Ordre pour l'exercice financier 2026-2027, selon les paramètres soumis à l'assemblée générale du 4 novembre 2025. Le vote est demandé et la proposition est adoptée à la majorité.

13. Approbation de la rémunération du président pour 2026-2027

Le président de l'Ordre s'absente pour ce point. La vice-présidente de l'Ordre, Mme Roxanne Gratton, présente aux membres les principes ayant guidé la réflexion du Conseil d'administration relativement à la rémunération du président. Le Conseil d'administration recommande de maintenir la rémunération du président au même niveau pour l'exercice 2026-2027. La résolution présentée aux membres à cet effet se lit comme suit :

IL EST RÉSOLU de soumettre à l'assemblée générale, conformément à l'article 104 du *Code des professions*, un projet de résolution visant à maintenir le statu quo concernant la rémunération du président pour l'exercice 2026-2027, soit un montant forfaitaire de 2 500 \$, remis à la suite de chaque séance régulière du Conseil d'administration, jusqu'à un maximum de six réunions par exercice financier, représentant ainsi une rémunération annuelle totale de 15 000 \$.

La période de questions est ouverte. Un échange est fait entre les membres et les représentants de l'Ordre.

Sur proposition de Michel Jébrak, dûment appuyée par Fabien Pitre, il est résolu d'approuver la rémunération du président de l'Ordre pour l'exercice financier 2026-2027, selon les paramètres soumis à l'assemblée générale ce 4 novembre 2025. Le vote est demandé et la proposition est adoptée à la majorité.

14. Commentaires et questions des participants

Les membres invitent l'Ordre et le Conseil d'administration à considérer l'urgence de modifier la Loi sur les géologues afin de transformer en actes réservés les gestes en environnement, en géotechnique, en aménagement et en hydrogéologie afin de protéger le public. Le président de l'Ordre confirme qu'il s'agit d'une priorité.

Un membre se questionne sur les nominations aux différents comités de l'Ordre, précisant avoir déposé sa candidature il y a longtemps sans avoir de retour. Le directeur général et secrétaire explique que les nominations aux différents comités sont en cours.

Le président de l'Ordre remercie les membres pour leur présence à l'assemblée générale annuelle.

15. Levée de l'AGA

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée déclare la levée de l'assemblée à 18 h 05.

M. Serge Perreault, géo.
Président

Jean-François Bouchard
Secrétaire